



RAPPORT D'IMPACT SOLIDAIRE

2024

ÉDITO

Depuis plus de 15 ans, LBP AM déploie une gamme solidaire dont la philosophie de l'approche s'inscrit pleinement dans la démarche et l'identité territoriales du Groupe La Poste / La Banque Postale. Via trois OPC solidaires, LBP AM investit dans des organismes à impact social et environnemental participant au développement local, via des activités visant à améliorer l'accès à l'habitat et au logement pour les populations les plus vulnérables, encourageant l'insertion par l'emploi et l'éducation, favorisant la revitalisation de zones rurales ou assurant l'accès aux soins aux populations les plus vulnérables.

Équipe et organisation

Le **Pôle de gestion solidaire** fait partie de la Direction Multi Asset, Rates & Credit Specialties (MARCS). La gestion des fonds solidaires s'organise autour de 3 gérants séniors spécialistes des investissements à impact, avec l'appui d'un analyste financier et de l'experte droits humains et enjeux sociaux de l'équipe Solutions ISR de LBP AM.



Rozenn LE CAINEC
Co-Directeur Multi-Actifs et
Performance Absolue



Nicolas MEUSBURGER
Gérant Gestion Diversifiée
et Multi-Gestion



Alexandre GOUDARD
Gérant Gestion Diversifiée
et Multi-Gestion



**Camille BISCONTE DE
SAINT JULIEN**
Expertise Droits humains



Medhi KOUKI
Analyste Risques
Financiers

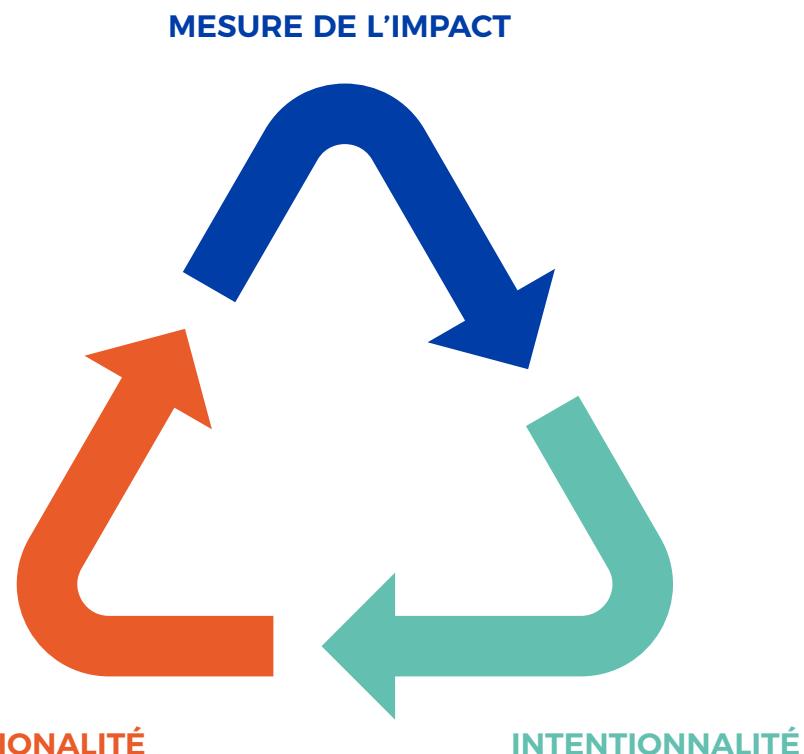
Il a pour mission principale de superviser les performances financières, extra-financières et d'impact de chaque structure et de mettre en œuvre sa stratégie de gestion et d'engagement, conformément aux objectifs décrits ci-après.

En 2024, afin de renforcer son expertise et son suivi des organismes solidaires investis et de leur impact solidaire et social, LBP AM a formalisé un partenariat avec INCO, une entreprise spécialisée dans l'investissement à impact (voir : **Méthodologie d'analyse ISR et d'impact des acteurs de l'économie sociale et solidaire**).

L'impact solidaire

3 principes clefs

façonnent la démarche de finance à impact solidaire de LBP AM, suivant la définition de l'impact de Fair¹:



MESURE DE L'IMPACT

Décrit la volonté de l'investisseur de contribuer à générer un bénéfice social ou environnemental mesurable. Elle se manifeste dans les choix d'investissements ou de financements, mais également dans l'accompagnement des structures bénéficiaires de l'investissement.

ADDITIONNALITÉ

La mesure de l'impact repose sur la mise en place d'objectifs sociaux et/ou environnementaux, en lien avec l'approche solidaire de LBP AM, un suivi des résultats et un processus d'évaluation. Cette mesure de l'impact social ou environnemental permet d'accompagner les organisations bénéficiaires dans leur recherche d'amélioration permanente de leur impact.

INTENTIONNALITÉ

Décrit la volonté de l'investisseur de contribuer à générer un bénéfice social ou environnemental mesurable. Elle se manifeste dans les choix d'investissements ou de financements, mais également dans l'accompagnement des structures bénéficiaires de l'investissement.

1. FAIR est née en 2021 de la fusion entre Finansol, acteur historique de la finance solidaire, et l'iilab, laboratoire d'innovation sur l'impact. Fédérateur des acteurs de la finance à impact social en France et pôle d'expertise français dans ce domaine à l'international, FAIR réunit plus de 140 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, ONG et personnalités engagées. L'association a pour objet de promouvoir et de valoriser la solidarité dans la finance et l'épargne.

Thématiques d'investissement social et solidaire de la gamme solidaire LBP AM

INTENTIONNALITÉ

La gestion solidaire de LBP AM vise à œuvrer en faveur du développement social et des territoires, via l'investissement dans des organismes qui :



Ont un impact social et/ou environnemental fort et apportent des solutions et méthodes innovantes pour répondre à un besoin social ou environnemental identifié.



Ont un modèle économique pérenne, leur permettant de développer leur activité et leur impact social et environnemental sur le long terme.



Développent un mode d'entreprise cohérent avec la finalité des impacts recherchés et garantissent un juste partage de la valeur.

LBP AM a identifié cinq grandes thématiques d'investissement solidaire et social, en lien direct avec cette approche, qui visent à répondre à des besoins et à des objectifs sociaux et environnementaux spécifiques :

THÉMATIQUES	ENJEUX	EXEMPLES D'OBJECTIFS D'IMPACT
Territoires et solidarité	Favoriser la cohésion sociale, la formation et l'emploi au service du développement des territoires	Accès au logement
Environnement	Protéger la biodiversité, restaurer les écosystèmes et lutter contre le changement climatique	Appui aux filières agricoles « bio »
Territoire et culture	Favoriser l'éducation et l'intégration sociale des enfants et des jeunes	Accès à l'éducation populaire
Santé	Améliorer la santé et le bien-être des individus	Accès aux soins
Droits humains et droits sociaux	Assurer le respect des droits humains et lutter contre toutes les formes de discrimination	Conditions de travail décentes

ADDITIONNALITÉ

Avec **24 millions d'euros** d'encours solidaires, LBP AM accompagne **cinq structures solidaires** depuis plus de dix ans, la détention moyenne des entreprises solidaires étant pour le moment de 14 ans. La gamme solidaire et de partage de LBP AM permet **l'accès à des investissements en capital et en quasi-fonds propres** (billets à ordre, titres participatifs, titres associatifs...), tenant compte de la nature de la cible et de ses capacités contributives. La démarche solidaire du Groupe permet ainsi aux clients de **participer directement au financement de projets ou d'entreprises à forte utilité environnementale ou sociale**, par un investissement à hauteur de 5 à 10% de l'encours des fonds solidaires.

Les trois fonds solidaires de LBP AM disposent du **Label Finansol**, un label créé en 1997 visant à distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne. L'additionalité de la gamme s'exprime principalement par son soutien à des entreprises sociales, y compris associatives et coopératives, caractérisées comme **ayant un accès difficile** au financement².

99% des encours solidaires concernent des organismes agrémentés ESUS et 100% des organismes financés sont des organismes de l'Economie sociale et solidaire (ESS).

Chaque organisme fait l'objet d'un **suivi annuel** (économique, financier, ESG et d'impact). Les **indicateurs de réalisations, de résultat et d'impact** sont confrontés aux objectifs fixés annuellement pour chaque organisme, permettant ainsi au Pôle solidaire de LBP AM d'entamer, le cas échéant, un dialogue avec ces derniers quant aux éventuelles améliorations à apporter.

Outre l'investissement (*en capitaux propres, dettes ou billets à ordre*), la démarche d'accompagnement de LBP AM se structure également via **l'engagement auprès des entreprises solidaires**, lors de dialogues dédiés, directement ou via son partenariat avec INCO, ou encore via la participation en assemblée générale. Ces instances sont l'opportunité pour l'équipe de gestion solidaire **d'échanger et de suivre les axes d'amélioration** des organismes investis, tant concernant leur impact que leurs performances financière et extra-financière.

2. Rapport sur le financement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, ESS France, Janvier 2022.
Disponible sur : <https://www.ess-france.org/rapport-sur-le-financement-des-entreprises-de-l-economie-sociale-et-solidaire>



24 millions
d'euros engagés



5
Structures soutenues



100% de suivi annuel Impact et ESG
sur l'ensemble des entreprises détenues en portefeuille



100% des indicateurs d'impact
alignés sur des cibles ODD



Une due diligence INCO Ratings
pour toutes les structures, revue par le Pôle Gestion solidaire

Exemples d'additionalité du financement



L'intégralité de l'investissement dans la Foncière Habitat & Humanisme est destinée à **financer des logements** pour des personnes en difficulté, avec un effet de levier important : à partir de **40 000 euros** investis dans la Foncière, Habitat & Humanisme peut loger une famille.

Avec plus de
3 000 000 €

investis, LBP AM a ainsi participé au logement de **79 familles en difficulté**.



Il faut **35 souscriptions d'actions** à la Foncière Terre de Liens pour permettre l'acquisition d'une ferme.

Avec
2 000 actions détenues,
LBP AM a ainsi participé à l'acquisition de **57 fermes**.

Les fonds solidaires de LBP AM soutiennent les organismes suivants



L'ADIE est une association française reconnue d'utilité publique depuis 2005 et dont le but est de permettre à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel de créer leur propre entreprise, grâce au microcrédit. L'ADIE se consacre au financement et à l'accompagnement des créateurs d'entreprise. Elle cible spécifiquement les entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire traditionnel, en fournissant des microcrédits pour la création et le développement d'entreprises. L'association propose également des services d'assurance pour les activités professionnelles et les véhicules et des formations pour aider les entrepreneurs à démarrer et à développer leurs projets.



Terre de liens (ESUS) est un mouvement citoyen dont l'ambition est de supprimer le poids de l'acquisition foncière pour les agriculteurs candidats à l'installation et à la préservation du foncier agricole. La Foncière a pour objectif d'aider des agriculteurs en devenir (paysans en devenir, débutants, en reconversion professionnelle, en questionnement ou découverte de l'univers agricole) à trouver une terre agricole, l'acquérir et mettre en place un bail locatif (bail rural environnemental). Terre de Liens se donne pour missions l'achat et la mise à disposition de terres agricoles en contrepartie d'un fermage, l'accompagnement vers la transition à un modèle agricole durable et dans la gestion d'un héritage de terres agricoles.



© Crédit du photographe



France Active Investissement a pour objectif d'investir dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les entreprises innovantes socialement. France Active se donne pour missions de financer les entreprises, sous formes de prêts, garanties de prêts ou investissements en fonds propres, de conseiller les entrepreneurs pour la construction de leur projet et de mettre en réseau les acteurs relevant de l'ESS.



© Crédit du photographe



La Foncière Habitat et Humanisme a pour objet la construction, l'acquisition et la rénovation de logements à destination de personnes en difficulté. La Foncière expérimente de nouvelles formes d'habitat pour répondre aux défis de l'exclusion et à l'évolution des précarités et favoriser les villes ouvertes à tous : logements diffus plutôt que groupés, localisation dans des quartiers équilibrés, habitats intergénérationnels, prototypes de logements écologiques et modulables... Les locataires d'Habitat et Humanisme se voient proposer un accompagnement, notamment pour les aider à exprimer leur projet d'insertion.



Association reconnue d'utilité publique, l'Union française pour le sauvetage de l'enfance (UFSE) œuvre pour la protection de l'enfance et l'aide à la parentalité. Avec plus de 135 ans d'existence, l'UFSE est l'acteur de référence dans le domaine de la protection de l'enfance. L'UFSE gère les établissements et dispositifs habilités pour accueillir des enfants et jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance, ainsi que des établissements sociaux accueillant des mères en difficulté. L'UFSE déploie ses activités autour de deux cadres spécifiques : la protection de l'enfance (protection, soins, accueil et éducation des jeunes de 0 à 21 ans, en situation de placement) et la prévention et l'aide à la parentalité (accompagnement des parents en difficulté dans l'accès au logement, à l'emploi et dans les relations avec leurs enfants).



Méthodologie d'analyse ISR et d'impact des acteurs de l'économie sociale et solidaire

MESURABILITÉ

Afin de suivre et d'analyser les qualités ISR et l'impact social, environnemental ou solidaire des organismes financés via ses fonds solidaires, LBP AM a noué un partenariat avec INCO. Ce partenariat lui permet **d'évaluer l'ensemble des organismes** financés via la **méthodologie INCO Ratings**, qui inclut une collecte de données d'impact et ESG annuelle pour l'ensemble des organismes.

Plus précisément, INCO évalue l'ensemble des projets et organismes financés selon 15 critères d'impact et ESG, alignés avec les standards internationaux et de place (Impact Management Project). Une note sur /20 est attribuée à chaque projet sur ces critères, afin de donner une place centrale à l'impact dans la décision d'investissement.

CETTE ÉVALUATION PERMET NOTAMMENT D'ÉVALUER :



Le besoin social ou environnemental
les solutions apportées par l'organisme la cohérence de ces actions au regard du besoin et des personnes touchées, le caractère innovant de l'approche de l'organisme.



Les mesures d'évaluation de l'impact
et de l'efficacité des actions mises-en-œuvre, ainsi que la valeur ajoutée de l'approche.



La performance extra-financière de l'organisme et la prévention des externalités négatives qui pourraient être liées à ses activités.

notamment au regard des principes de Do No Significant Harm (DNSH) et de Principal Adverse Impacts (PAI) décrits dans la réglementation SFDR.

Ces évaluations sont présentées au Pôle de gestion solidaire, qui s'attache à évaluer la pertinence du projet et son alignement vis-à-vis de la stratégie d'impact de LBP AM et de ses objectifs, ainsi que sa cohérence vis-à-vis des politiques ISR de LBP AM.

Si les projets ou organismes financés ne respectent pas les principes précités, ils peuvent alors être exclus du portefeuille solidaire de LBP AM.

17/20

En 2024, la note MESIS moyenne des portefeuilles de LBP AM s'élève à : 17/20.
Une note inférieure à 12 est strictement excluante.



Impact généré en 2024 par les organismes financés au travers de la gamme solidaire de LBP AM

Données au 31 Décembre 2024, calculées sur la base des indicateurs d'activité et d'impact publiés par les structures financées.



Encours global :
24 millions



5 entreprises à impact social et environnemental
(dont 4 ayant l'agrément préfectoral
Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale)

DONNÉES D'IMPACT POUR L'ANNÉE 2024

Personnes formées et/ou accompagnées	1 563
Emplois créés ou maintenus	53 619
Nombres de logements à destination des personnes fragilisées en précarité	225
Nombres de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un parcours continu sur un même lieu de vie	547
Hectares de terres agricoles préservées	1 464

Thématique : TERRITOIRES ET SOLIDARITÉ

Favoriser la cohésion sociale, la formation et l'emploi au service du développement des territoires



ZOOM SUR : LE MAL-LOGEMENT

En France, la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent est un objectif de valeur constitutionnelle³. Le droit à un logement convenable est également reconnu comme faisant partie du droit à un niveau de vie suffisant dans l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans l'article 11.1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La violation du droit à un logement convenable peut porter atteinte à l'exercice d'une gamme étendue d'autres droits de l'homme : l'accès au logement peut être une condition préalable à l'exercice de plusieurs droits, notamment le droit au travail, à la santé, à la sécurité sociale, le droit de voter, le droit à la vie privée ou encore à l'éducation. Le mal-logement peut ainsi être un facteur majeur d'exclusion sociétale.

En 2024, 350 000 personnes sont sans domicile, en hébergement ou à la rue (contre 300 000 en 2020 et 143 000 en 2012). La demande de logement social connaît une progression constante, dépassant les 2,7 millions de ménages en 2024 (2,1 millions en 2017), tandis que le nombre de nouveaux logements sociaux chute (84 000 en 2024, contre 124 000 en 2016). La précarité énergétique s'étend également, 30% des foyers déclarant avoir souffert du froid dans leur logement en 2024 (contre 14% en 2020). 28% des ménages ont rencontré des difficultés pour payer leurs factures de gaz ou d'électricité en 2024. La précarité énergétique toucherait 12 millions de personnes en France. L'ensemble des problèmes de logement (privation de confort, surpeuplement, précarité énergétique, effort financier excessif, impayés de loyer, copropriété en difficulté...) touche 24% des ménages comprenant une personne en situation de handicap ou de gêne.

La Foncière d'Habitat et Humanisme ambitionne de répondre à ces enjeux et a pour objet la construction, l'acquisition et la rénovation de logements à destination des personnes en difficulté. La Foncière expérimente de nouvelles formes d'habitat pour répondre aux défis de l'exclusion et à l'évolution des précarités, et favoriser les villes ouvertes à tous : logements diffus plutôt que groupés, localisation dans des quartiers équilibrés, habitats intergénérationnels, prototypes de logements écologiques et modulables, etc. Les locataires d'Habitat et Humanisme se voient proposer un accompagnement, notamment pour les aider à exprimer leur projet d'insertion.



D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable et assainir les quartiers de taudis

En 2024 :

869 familles en difficulté ayant pu avoir accès à un logement grâce à la Foncière Habitat & Humanisme.

Le parc de la Foncière Habitat & Humanisme se distingue par son accessibilité aux personnes en précarité extrême, notamment :

75% du parc de la Foncière Habitat & Humanisme est constitué de logements « très sociaux »

76% des personnes logées dans les logements du parc de la Foncière Habitat & Humanisme sont en-dessous du seuil de pauvreté (contre 36% dans le parc social français)

65% des familles logées étaient privées de logement personnel. Parmi elles, **10%** vivaient en hébergement de fortune ou étaient sans-abri.

3. Conseil constitutionnel, Décision n°94-359 DC du 19 janvier 1995

Thématique : ENVIRONNEMENT

Protéger la biodiversité, restaurer les écosystèmes et lutter contre le changement climatique



ZOOM SUR : BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE

L'agriculture entretient des liens étroits avec la biodiversité⁴. Si les pratiques agricoles intensives peuvent avoir un impact certain sur la perte de biodiversité, d'autres pratiques la favorisent et l'utilisent comme une alliée pour des productions locales de qualité. L'espace agricole français représente 53% du territoire métropolitain et abrite une part importante de la biodiversité. Les agriculteurs peuvent endosser un rôle de « gardiens » de la biodiversité et, par leurs pratiques, être de réels gestionnaires des écosystèmes. La diversité des cultures, la taille des parcelles et le maintien de milieux diversifiés (prairies, haies, jachères, bandes enherbées, bosquets, zones humides, mares...) sont des leviers déterminants pour permettre à la biodiversité de s'accroître. La biodiversité peut aussi être une alliée pour l'agriculture, grâce à l'apport de services écosystémiques.

Pour répondre à ces enjeux, la Foncière Terre de Liens soutient un modèle agricole respectueux de l'environnement (agriculture biologique et paysanne) et adosse à ses baux ruraux des clauses environnementales. La Foncière Terres de Liens utilise des diagnostics pour mieux comprendre la biodiversité présente sur les fermes (faune, flore, habitats, champignons) et les écosystèmes et corridors écologiques environnants. Ces diagnostics aboutissent à des préconisations pour améliorer les alliances entre pratiques agricoles et vie sauvage. Celles-ci peuvent prendre la forme de recommandations sur l'évolution des pratiques paysannes ou de recommandations pour créer et/ou restaurer des infrastructures agroécologiques. Par ailleurs, l'ensemble des baux signés par les fermiers accompagnés sont assortis de clauses environnementales qui concernent toutes les parcelles acquises, incluant notamment des clauses relatives au suivi du cahier des charges en agriculture biologique. Ainsi, aucune ferme de la Foncière Terre de Liens n'a recours à l'utilisation des produits de traitement ou engrains chimiques de synthèse, identifiés comme l'une des principales causes du déclin majeur de la biodiversité et mettant en péril les écosystèmes.



Renforcer, dans tous les pays, la résilience et la capacité d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

En 2024 :

Le parc de la Foncière Habitat & Humanisme se distingue par sa performance énergétique : **71% du parc est considéré comme très performant** (DPE A à D, tandis que ces logements ne représentent que 65.20% du parc immobilier français).

640 propriétaires bailleurs privés, représentant **1 400** logements, sensibilisés et 84 locataires accompagnés via le programme Bail Rénov' du Mouvement Habitat & Humanisme

Point notable : La Foncière Habitat & Humanisme a par ailleurs adopté un objectif de rénovation de 100% des lots classés G (pour passer à un DPE C ou D d'ici à 2026).

200 projets financés par France Active Investissement ayant un impact positif sur l'environnement (gestion des déchets, énergies renouvelables...).

Point notable : La Foncière Terre de Liens participe au programme « **Changement climatique et eau** », piloté par la Fondation Terre de Liens, qui vise à accompagner et soutenir les fermiers dans l'adaptation au dérèglement climatique. Via ce programme, la Foncière Terre de Liens va réaliser des **études de vulnérabilité sur 40 fermes pilotes** et définir des scénarios d'adaptations durables, en co-construction avec les fermiers.

4. Office Français de la Biodiversité, « L'OFB et l'agriculture », disponible sur : <https://www.ofb.gouv.fr/ofi-et-lagriculture>

12 CONSUMPTION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES


D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle de ressources naturelles.



1 464 hectares de terres préservés via l'acquisition de 38 fermes, regroupant 861 actifs. 388 baux ruraux environnementaux signés et **100% des 360 fermes de la Foncière Terre de Liens** faisant l'objet d'une clause « Agriculture Biologique »⁵, contre 14.9% des fermes en France⁶.

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE


D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

4 900 m² de surface de panneaux photovoltaïques installés par la Foncière Terre de Liens.



5. La mise en place d'un Bail Rural à Clauses environnementales (BRE) à clause « Agriculture biologique » permet de répondre à plusieurs enjeux pour le territoire : protéger la qualité de l'eau, tout en maintenant l'activité agricole sur un périmètre de captage et garantir une production biologique locale.

6. [Le Bio en quelques chiffres](#). L'Agence Bio, visité en octobre 2025.

Thématique : Territoire et culture

Favoriser l'éducation et l'intégration sociale des enfants et des jeunes



ZOOM SUR : LA PROTECTION DE L'ENFANCE

En 2024, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) de la Cour des comptes a publié un rapport soulignant les dysfonctionnements structurels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), ce malgré des besoins croissants d'accompagnement. Selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS), au 31 décembre 2022, « 208 000 mineurs et jeunes majeurs sont accueillis à l'ASE », ce qui représente une augmentation de 49% entre 2002 et 2022. Selon l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), 344 682 mineurs ou jeunes majeurs sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, « toutes prestations et mesures confondues », en augmentation de 18% depuis 2011. Le nombre de jeunes accueillis en établissement a augmenté de plus de 50% entre 2011 et 2022 (de 51 500 à 77 900).

Les défaillances au sein de ces services entraîneraient des réponses parcellaires, parfois inadaptées, voire des absences de mise-en-œuvre, qui porteraient gravement atteinte aux droits des enfants. Par ailleurs, une grande majorité des enfants placés se retrouve sans soutien financier adéquat ou formation lors du passage à l'âge adulte et continue ainsi à faire face à des situations de grande précarité, une fois sorti des parcours de protection. A la suite de la publication de ce rapport, le gouvernement a annoncé la création d'un Haut-commissariat à l'Enfance en 2025.

L'Union pour l'Enfance a pour ambition de répondre aux problématiques d'accompagnement des jeunes placés et de leurs familles et vise à accueillir, protéger et éduquer les enfants placés à l'ASE, à accompagner les jeunes en décrochage et à soutenir les parents en difficulté. La qualité de l'accompagnement des jeunes se constate à travers l'amélioration continue du nombre de jeunes ayant un parcours continu sur un même lieu de vie, l'éducation culturelle et sportive ou encore le suivi psychologique des jeunes.



D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

Au cours de l'année 2024

sur les 692 enfants et jeunes accompagnés par l'UFSE, dont 476 l'ont été dans le cadre de la protection de l'enfance :

74% des jeunes majeurs sortent des programmes d'accompagnement avec une situation de logement stable

78% des jeunes majeurs sont en formation ou en activité à leur sortie et 69% des jeunes majeurs sortent avec un diplôme .

36 jeunes ont été formés aux métiers de la restauration et aux métiers du paysage au sein des centres Agapé.

83% des enfants sont partis en vacances et **60%** pratiquent une activité de loisir sur l'année

7. Un quart des personnes sans-domicile fixe de moins de 25 ans en France auraient été placés en foyer ou famille d'accueil.
Pour en savoir plus : <https://www.actionenfance.org/actualites/accompagnement-protection-jeunes-majeurs/>

8. Les jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance avant 18 ans sont majoritairement sans emploi et sans formation (51%) lorsqu'ils sont interrogés 18 mois après leur sortie. Seul 20% des 18-20 ans obtiennent au moins un baccalauréat. Pour en savoir plus : <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/que-deviennent-les-jeunes-apres-aide-sociale-enfance/>

Thématique : SANTÉ

Améliorer la santé et le bien-être des individus



ZOOM SUR : LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES PLACÉS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

La moitié des mineurs accompagnés dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance souffrirait de troubles psychiques, une part qui serait cinq fois supérieure à la moyenne nationale. Cette situation serait notamment liée aux traumatismes subis avant le placement. Le placement en foyer ou en famille d'accueil peut accentuer les risques de troubles psychologiques et psychiatriques aigus, en perturbant leur stabilité émotionnelle et leur sentiment de contrôle sur leur vie. L'accès à des soins psychologiques demeurerait en outre limité et complexe. Par ailleurs, le manque de connaissances des besoins psychiques des enfants et le non-respect du bilan de santé systématique à l'entrée dans l'ASE agraverait cette situation. Seulement 28% des départements auraient mis en place ce bilan de manière systématique. La formation des professionnels à ces enjeux est cruciale pour améliorer le repérage et la prise en charge des troubles psychiques.

L'Union pour l'Enfance joue un rôle clef dans l'accompagnement des jeunes et dans la promotion de leur santé mentale et de leur bien-être. La majorité des jeunes accueillis au sein des dispositifs de l'UFSE ont connu de graves négligences et carences éducatives (56%). Ces jeunes ont généralement vécu des traumatismes à des moments clefs de leur développement, entraînant de multiples difficultés pouvant impacter leur santé physique ou mentale (troubles dans les apprentissages, troubles du comportement, troubles du sommeil ou de l'alimentation, difficultés dans la compréhension et la gestion de leurs émotions). L'accompagnement de l'UFSE vise à sécuriser les jeunes par un attachement sûr avec l'adulte, un accompagnement éducatif dans un cadre familial et des soins adaptés aux traumatismes vécus. L'enjeu est notamment d'offrir à l'enfant un environnement stable et sécurisant pour qu'il puisse se développer sereinement et éviter toute nouvelle rupture.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématu-
rée due à des maladies non-transmissibles et
promouvoir la santé mentale et le bien-être.

En 2024 :

79% des enfants accompagnés par l'Union pour l'enfance ont eu un parcours continu sur le même lieu de vie, sans connaissance de rupture¹⁰

76% des enfants accompagnés par l'Union pour l'enfance et ayant besoin font l'objet d'un soutien psychologique dédié et ont un suivi en cours.

L'Union pour l'Enfance a développé son Institut de Psychoéducation, dont l'objectif est d'améliorer la formation des accompagnants, associations et professionnels en matière d'accompagnement psychoéducatif. Grâce à l'Institut :

- **1 411** heures de formation ont été données ;
- **1 563** personnes ont suivi ces forma-
tions, dont **36%** étaient des salariés de l'Union pour l'enfance. **18%** des professionnels d'autres associations du secteur, et **43%** des agents publics des collectivités.

Enfin, la santé a constitué un cycle thématique principal de l'année 2024 pour l'UFSE. Un protocole commun à tous les établissements de l'UFSE a été établi pour garantir un accompagnement de qualité autour de la santé physique et du bien-être global des jeunes. Ce protocole vise notamment à :

- **Harmoniser les pratiques autour de la santé** dans tous les établissements.
- **Encadrer les bilans médicaux** réalisés à l'admission.
- **Améliorer la collecte d'informations** en amont pour adapter au mieux l'accompagnement.
- **Renforcer l'observation et le suivi** du bien-être quotidien (sommeil, alimentation, activité physique, relations sociales).
- **Impliquer les jeunes** dans leur parcours de soin.
- **Favoriser l'accès aux soins** via un maillage territorial adapté et des partenariats locaux, en réponse aux difficultés d'accès aux personnels de santé dans certains territoires.

9. Santé mentale des jeunes placés de l'Aide sociale à l'enfance, Emmanuelle Severino, 27 août 2024. Disponible sur : https://tnova.fr/site/assets/files/66491/terra_nova_-_sante_mentale_des_jeunes_places_de_l'aide_sociale_a_l'enfance-1.pdf?1j4zsl

10.49% des jeunes accueillis à l'ASE sont concernés à minima par un changement de lieu d'accueil lors de leur placement. Les changements de lieux d'accueil constituent une source importante d'insécurité et de stress pour les jeunes. La loi du 14 mars 2016 affirme l'importance de la stabilité des parcours pour assurer aux jeunes une qualité de liens essentielle à leur restauration psychique. Pour en savoir plus : https://onpefrance-enfance-protegee.fr/wp-content/uploads/2024/12/ls20-discontinuite_des_parcs quelle_protection_pour_les_jeunes.pdf

Thématique : DROITS HUMAINS ET DROITS SOCIAUX

Assurer le respect des droits humains et lutter contre toutes les formes de discrimination



ZOOM SUR : FEMMES ET EMPLOI

Partout dans le monde, les femmes font face à des obstacles plus fréquents pour accéder à et pérenniser leur emploi. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), elles sont également plus exposées à des emplois dits vulnérables¹¹ ou de mauvaise qualité. En France, le taux d'activité¹² des femmes est de 50.6%, contre 60.1% pour les hommes. La liberté de travailler – par choix, dans la dignité, la sécurité et l'équité – est un droit fondamental, reconnu nationalement et internationalement et faisant partie intégrante du bien-être humain. Garantir que les femmes jouissent de ce droit est, en soi, un objectif fondamental.

Pourtant, en France, les femmes font toujours face à des obstacles majeurs, notamment dans l'accès à l'entrepreneuriat. Selon le baromètre de France Active et de la Fédération bancaire française 34% des femmes considèrent qu'il est plus difficile pour une femme d'obtenir un prêt bancaire, 37% pensent qu'elles ne trouvent jamais le financement nécessaire et 46% des femmes estiment manquer du capital de départ.

France Active joue un rôle clef afin de lutter contre ces obstacles : plus de 45% des créateurs d'entreprise accompagnés par France Active sont des femmes. L'association met en place un cadre leur permettant de bénéficier des mêmes chances de réussite que leurs homologues masculins, grâce à un accompagnement sur mesure, combinant conseil, mise en réseau et accès au financement. Cet accompagnement est un succès global : 93% des femmes entrepreneures soutenues par France Active sont toujours en activité après 3 ans.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Au cours de l'année 2024 :

53 619 emplois créés et consolidés via les actions de France Active Investissement (FAI) et de l'ADIE.

Concernant **France Active Investissement**, **84% des projets** financés déclarent qu'ils n'auraient pas pu mettre en place le projet ou le mettre en place sereinement sans le financement de FAI. Parmi les 604 structures financées en 2024 (+18%), **139** (23%) sont développés dans des territoires dits fragiles, notamment des zones rurales et prioritaires.

L'accompagnement de France Active Investissement est fondamental pour la pérennité des projets accompagnés et financés : le taux de pérennité des projets à 5 ans est de **87%**.

Concernant l'**ADIE**, en 2024, 34 659 personnes ont pu être financées par un microcrédit. Ce financement a notamment permis :

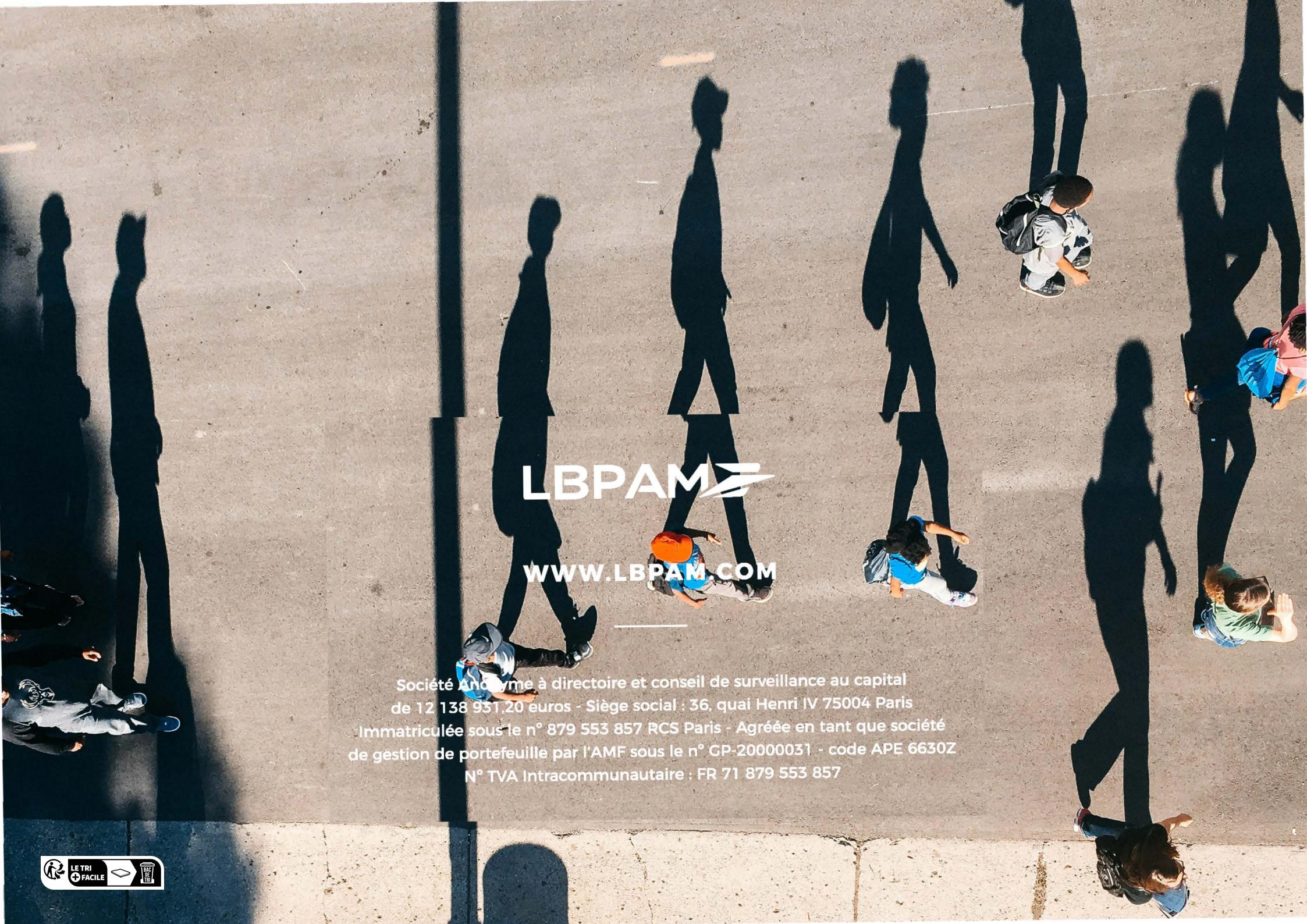
- La création de **20 024** emplois,
- Le maintien de **12 589** emplois.

Le taux de pérennité des projets soutenus, à trois ans, est de **78%**.

- Parmi les **16 687** nouveaux clients accompagnés par l'ADIE :
- **49%** vivaient sous le seuil de pauvreté, soit 8 177 personnes.
- **33%** percevaient les minimas sociaux, soit 5 507 personnes.
- **27%** avaient moins de trente ans, soit 4 505 personnes.
- **19%** n'avaient pas de diplôme, soit 3 171 personnes.
- **21%** habitaient en quartiers prioritaires ou en zones franches urbaines, soit 3 504 personnes.
- **15%** habitaient en zone rurale, soit 2 503 personnes.

11. L'emploi vulnérable peut être caractérisé par 1) une durée de travail insuffisante, 2) un travail non-rémunéré ou sous-rémunéré, 3) un travail familial, 4) le manque de protection de la maternité, 5) une protection sociale limitée.

12. Le taux d'activité exprime le pourcentage de la main d'œuvre dans la population en âge de travailler. La main d'œuvre comprend toutes les personnes en âge de travailler qui sont employées et au chômage.



LBPAM

WWW.LBPAM.COM

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital
de 12 138 951,20 euros - Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris
Immatriculée sous le n° 879 553 857 RCS Paris - Agréée en tant que société
de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° CP-20000031 - code APE 6630Z
N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857

